

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS29

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte et M. Garot

ARTICLE 17

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Ces rendez-vous de prévention portent une attention particulière à la prévention en santé mentale, en assurant notamment une information relative au dispositif prévu à l'article L. 162-58 du code de la sécurité sociale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe des députés « Socialistes et apparentés » vise à prévoir que les 3 rendez- vous de prévention créés par le PLFSS aient une attention particulière à la santé mentale du patient, et réorientent le cas échéant vers le dispositif « MonPsy » (consultations prises en charge par la sécurité sociale si adressage du médecin traitant, dans un nombre limité de consultations).

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a eu de grands retentissements sur la santé mentale des adultes comme des enfants :

- 16 % des Français montrent des signes d'un état dépressif (+6 points par rapport au niveau avant l'épidémie)
- 26 % montrent des signes d'un état anxieux (+12 points par rapport au niveau avant l'épidémie)
- 70 % ont des problèmes d'insomnie (+20 points par rapport au niveau avant l'épidémie)

Au-delà de ces chiffres inquiétants, il nous semble essentiel que le virage préventif vanté par le Gouvernement à l'occasion du dépôt de ce PLFSS soit une opportunité pour répondre aux enjeux de santé mentale de nos concitoyens.

Tel est l'objet du présent amendement.